

.....
Saint-Même le Haut/ Saint-Même Le Bas

Compte Rendu du Conseil de Hameau du Samedi 8 Octobre 2016

Présents : Jean-Marc Rey, Dominique Trolez, Noëlle Rey, Annick Carcassonne, Xavier Delaporte, Michel Janin, Robin Trolez, Brigitte Bienassis, René et Sylvie

Excusés : Gérard Bandet.

Animation : Elsa Charrier et Cédric Argoud (Directeur communauté de communes)

1- Présentation de Cédric Argoud Directeur de la CCCC

La CCCC a lancé l'élaboration de son projet de territoire : devenir et perspectives du territoire à 30 ans. Denis SEJOURNE nous en a présenté les premières orientations.

Après avoir établi le diagnostic (réunions publiques, concertations avec les habitants et les différents acteurs économiques et sociaux du territoire) en termes de valeurs, activités, équipements, ressources, points forts et points faibles dans tous les domaines, l'ensemble des élus de la CCCC a défini des orientations dont les grandes lignes sont :

-Préservation et développement du tourisme (la loi Notre impose un seul OT par communauté de communes, de ce fait, les 4 OT de la CCCC fusionne en un seul « OT Coeur de Chartreuse »)

-Préservation et développement de l'agriculture, de la forêt (démarche de reconnaissance du label AOC bois de chartreuse). La volonté étant de faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs. Une étude sera effectuée sur le foncier afin d'évaluer le potentiel agricole.

-Préservation de notre qualité de vie et de la qualité de notre environnement, de nos paysages. Le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), commun à tout le territoire, sera un atout non négligeable pour l'harmonie des paysages en tenant compte de chaque spécificité (plaine ou montagne, villes, villages ou hameaux).

-Volonté de la CCCC de continuer à soutenir les projets sportifs et culturels de façon à garder une dynamique au sein de notre territoire. Cependant une piscine couverte n'est pas envisageable. Les couts de fonctionnement d'un tel équipement sont exorbitants et à ce jour la plupart des piscines couvertes n'équilibrent pas leurs comptes, alors que la maîtrise des dépenses publiques est indispensable.

Autres sujets concernant la CCCC

-SKI : Volonté des communes de la CCCC de garder l'activité ski au sein du territoire. Pour ce faire, suite à la décision du Préfet de l'Isère de dissoudre le SIVU de la station de ski Le Planolet / St Pierre de Chartreuse, la CCCC a pris de compétence ski alpin dès novembre 2016 en accord avec les 17 communes. Cela concerne les stations Le Planolet / Saint Pierre de Chartreuse, Le Granier, Le Désert. Le SIVU Le Planolet / Saint Pierre de Chartreuse étant dissout, son déficit sera assumé par les deux communes le composant (Saint Pierre d'Entremont 38 et Saint Pierre de Chartreuse). Par souci de cohérence, la CCCC reprendra aussi l'ensemble de la compétence ski nordique courant 2017 (la Ruchère, Saint Hugues), sachant qu'elle gère déjà le site nordique du Désert.

-TEPOS : La CCCC est maintenant territoire à énergie positive dans l'ensemble «Parc de Chartreuse / Pays Voironnais». Cela implique de devenir autonome en énergie d'ici 2050, en augmentant la production d'énergie renouvelable et en baissant la consommation d'énergie. Volonté des élus de la CCCC de réfléchir à son implication dans la production d'énergie en interne (solaire, éolien, hydraulique, biomasse). Cela permettra au territoire de se positionner pour les défis futurs de la transition énergétique. Cet enjeu crucial est un formidable défi que nous relèverons tous ensemble. A ce titre la CCCC, avec le Parc et le Pays

Voironnais sont lauréats à l'appel à projet TEPCV (TEPOS pour la croissance verte) qui permettra de financer des investissements d'économie d'énergie.

2-Actualités et informations

Aménagement de la traversée du bourg

- Tests pour la position des écluses : route du Replat : en juin. Devant le cimetière : en août.
- Travaux : les entreprises ont été sélectionnées. Les travaux des premières tranches commenceront en février par la voirie et sécurisation de la route : le Bourg vers le groupe scolaire.
- Devenir des bâtiments communaux vacants : Le groupe de travail avance sur les propositions : logement : habitat participatif, atelier de transformation de produits agricoles, sentiers thématiques. Le groupe travaille maintenant sur la faisabilité de ces différentes pistes avec les acteurs concernés. Prochaine réunion autour de l'habitat participatif le 1^{er} février.

Autres travaux

- **VOIRIES** : Le programme de travaux prévu en 2016 (29 k€ HT) est repoussé à 2017 du fait des dégâts causés par les fortes pluies de juin sur deux tronçons de voirie qui nécessitent des travaux d'urgence (43 k€ HT).
- **Sous station de chauffage du bâtiment Notre Dame** : les travaux sont terminés (34,5 k€ HT dont 19 k€ de subvention du conseil départemental). Ils vont permettre d'optimiser le fonctionnement du chauffage tant dans la Maison Hermesende que dans la salle Notre Dame.

Communauté de communes

- **PLUiH** : Présentation du diagnostic à la Salle notre Dame le 11 octobre à 20h.
- **Communication** : Mise en service du site internet de la CCCC : n'hésitez pas à vous abonner à la lettre info.

Accueil des migrants

- Réunion publique organisée par la CCCC le 7 octobre 2016 à 19h30 à la CCCC à Entre Deux Guiers.

La poste

- Modification des horaires de la poste : du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h et le samedi de 9h à 12h.
- La Poste met en place une Maison de Service au public avec 4 opérateurs : MSA, Pôle Emploi, CARSAT et CPAM.
- Les travaux de mise en conformité sont terminés

Projet de cantine en cuisine locale : un questionnaire est diffusé aux parents d'élèves pour connaître leurs avis sur ce projet.

Commémoration du 11 novembre 1918 : cette année, les enfants ont chanté quelques chants. L'association Mémoire des Entremonts a présenté une exposition à la salle Chartreuse « les entremonts communiquent pendant la guerre »

Collecte de la banque alimentaire les 25 et 26 novembre : Nous avons établi un record cette année 311 kg

3-Questions diverses

- **Fusion des communes** : Il n'y a pas eu d'avancé sur ce thème
- **Devenir des Bâtiments Publics** : Le projet de maison de Santé a été abandonné.
- **Travaux CINAL** : explication de ce projet privé, c'est le département qui suit ce dossier.
- **Proposition de thème pour le prochain conseil** : Les limites et le fonctionnement de La réserve et la Chasse.
- **Vitesse** : La limite de vitesse dans les hameaux est de 30 Km/h

Projet de territoire – Stratégie

Enjeu n°1 – L'identité du territoire, Un territoire de coopération(s)

→ Ambition 1 : Créer un territoire d'accueil, fluide et ouvert

- Construire un maillage complet pour les liaisons internes, tout en recherchant à diversifier les modes de déplacement
- Poursuivre l'équipement du territoire en moyens de communication efficaces (téléphonie, Internet, haut et très haut débit) sur l'ensemble du territoire
- Travailler sur les complémentarités internes au territoire (urbain / rural ; montagne / vallée ... ; implantation équilibrée des équipements, des services)
- Construire une architecture de pôles de vie / d'activité (« les polarités ») pour répondre aux besoins des différents bassins de vie
- Rénover et renforcer les structures et équipements (culturels, sportifs...)
- Maintenir une structure commerciale de proximité

→ Ambition 2 : Se faire connaître et reconnaître et développer les partenariats à l'extérieur

- Développer des lieux / des instances de partenariat institutionnels (espace d'échanges et de dialogue entre la CC Cœur de Chartreuse et ses territoires voisins institutionnels)
- Mettre en avant le territoire, ses produits, ses initiatives (culturelles, etc.) par la valorisation qu'il apporte aux territoires voisins (cadre de vie, « poumon vert »...) = principe de réciprocité

- Faire du « lobbying » Chartreuse à l'extérieur
- Renforcer le co-développement par des projets communs (touristiques, culturels, sportifs, économiques – plates-formes économiques ...; expérimentations sur des démarches innovantes...) avec les territoires voisins pour notamment renforcer les relations commerciales (ex : développement des circuits courts)
- Développer des partenariats (santé, déchets, enseignements, équipements...) sur des sujets où le territoire n'a pas une échelle suffisante pour travailler seul
- Organiser les mobilités

→ Ambition 3 : Créer/renforcer notre identité territoriale

- Conforter l'image du territoire en développant la marque Chartreuse, en lien notamment avec les socio-professionnels (image, attractivité ... bois, économie, tourisme...)
- Développer la communication interne (via médias, Internet ...) pour favoriser la connaissance au sein du territoire
- Inciter la population locale et les touristes à s'approprier et à s'investir dans la vie locale

Projet de territoire – Stratégie

Enjeu n°2 – La consolidation des spécificités économiques

→ Ambition 1 : Renforcer la capacité d'innovation et de réactivité du territoire

- Valoriser économiquement les ressources humaines et naturelles (dont énergétiques) de la Chartreuse pour innover
- Développer une veille économique par rapport aux évolutions de l'économie (entreprises, nouveaux produits, offres...)
- Disposer d'une capacité d'adaptation (offre d'accueil foncière, immobilière...) pour saisir des opportunités
- Développer des nouvelles formes de travail (via des réseaux performants) : espace de travail partagé, « grappe d'entreprises », regroupements d'acteurs...
- Promouvoir les formes de financement participatif (épargne locale...)
- Bâtir un pôle de référence en formation en lien avec une (ou des) spécificité(s) du territoire
- Réfléchir aux besoins locaux de formation (entreprises, demandeur d'emplois) et proposer des formations adaptées

→ Ambition 2 : Inscrire le développement économique dans les logiques de réseaux de territoire à l'échelle de la 4C et avec les territoires voisins (de proximité, voire plus lointains)

- Favoriser la transversalité et les échanges au sein et entre les secteurs d'activités
- Favoriser les démarches de mutualisation entre les entreprises
- Développer des outils pour la création d'entreprises (services communs, pépinière de l'entreprise, maison de l'entreprise...)

→ Ambition 3 : Valoriser, s'approprier, communiquer autour des atouts et de l'identité du territoire pour créer de l'attractivité

- Définir une stratégie de marketing territorial
- Mettre en valeur les savoir-faire / le potentiel (ressources humaines, activités économiques...)
- Mettre en réseau l'ensemble des acteurs économiques afin de valoriser les ressources du territoire

→ Ambition 4 : Créer et promouvoir une offre touristique dynamique et rayonnante

- Avoir une offre touristique 4 saisons
- Diversifier l'offre de tourisme d'hiver
- Diversifier les animations et les activités touristiques (dont l'agrotourisme, le petit patrimoine, l'histoire du territoire dans toutes ses facettes, dont le patrimoine spirituel...), tout en préservant les équilibres naturels existants (valeur ajoutée touristique paysagère) et en s'appuyant si possible sur les capacités locales (habitants...)
- Pérenniser, structurer et faire émerger les (des) pôles touristiques du territoire (« les locomotives touristiques ») : mise en réseau, déclinaison...
- Développer les capacités (qualité – montée en gamme - et quantité) d'hébergements touristiques
- Considérer la « culture » comme un des piliers concourant à l'activité économique du tourisme
- Promouvoir l'animation touristique et la Chartreuse
- Professionnaliser l'accueil touristique

Projet de territoire – Stratégie

Enjeu n°3 – La préservation et la valorisation des ressources naturelles locales

→ Ambition 1 : Préserver la qualité de vie et le maintien des paysages

- Intégrer sur une longue période l'impact de l'activité humaine sur les paysages (respect de la continuité des paysages)
- Avoir une politique paysagère sur l'ensemble du territoire (actions de recensement des secteurs, actions de réglementation – rappel des obligations d'entretiens - ...)
- Sensibiliser les acteurs à l'impact de leurs actions sur les paysages
- Exploiter le relief montagne (préservation des paysages...)
- Favoriser le pastoralisme pour entretenir les paysages

→ Ambition 2 : Promouvoir et encourager les activités économiques liées aux ressources naturelles locales

- Travailler sur les dispositifs de circuits courts agricoles et les intensifier
- Valoriser l'orientation vers une agriculture biologique et/ou raisonnée
- Préserver et valoriser les filières agro-alimentaires
- Avoir une réflexion stratégique globale autour de la filière bois (caractère « multifonctionnel » de la forêt, compétitivité des produits bois locaux)

→ Ambition 3 : Accompagner les politiques de gestion des espaces et des ressources (stratégie foncière à l'échelle du territoire)

- Mettre l'eau au cœur de la stratégie territoriale environnementale (maîtrise de l'eau tout en la partageant, vision globale de la gestion de l'eau, préservation de la qualité de l'eau...)

- Maîtriser l'urbanisation « sans l'étouffer » (notamment en matière de développement économique)
- Penser l'urbanisation à l'échelle du Cœur de Chartreuse
- Conserver le caractère « traditionnel » Chartreuse : définition de règles architecturales et énergétiques pour les rénovations et réhabilitations de bâtiments
- Organiser les conditions d'une agriculture pérenne et compétitive : le foncier agricole, les acteurs, les modes d'exploitation, la place du pastoralisme ...
- Définir une stratégie du foncier forestier

→ Ambition 4 : Mettre en œuvre une stratégie globale de transition énergétique

- Etre acteur sur le programme TEPOS porté par le Pnr de Chartreuse
- Etre dans l'exemplarité énergétique (collectivités locales...)
- Mettre en place une démarche globale autour des économies d'énergies (habitat durable, sensibilisation de la population...)
- Favoriser la mise aux normes des logements par rapport à la question énergétique
- Développer des modes de production d'énergies renouvelables (solaire, géothermie, bois énergie, énergie hydraulique, éoliens...)
- collectifs et individuels
- Doter le territoire d'équipements nécessaires au développement de véhicules (ou autres) électriques
- Identifier les besoins des habitants en terme de mobilité
- Limiter les déplacements des habitants vers l'extérieur en valorisant / rendant attractif les services et produits locaux

Projet de territoire – Stratégie

Enjeu n°4 – Le bien-être pour tous

→ Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire par la structuration, le développement et le maillage de l'offre de services

- Améliorer les réseaux numériques dans les communes
- Accompagner tous les publics sur l'accessibilité au numérique
- Développer des moyens de transports alternatifs pour sortir du territoire (transports en commun adaptés, covoiturage...)
- Définir une politique de mobilité interne au territoire (modes doux...)
- Maintenir le commerce de proximité
- Soutenir les initiatives culturelles
- Renforcer la diversification des formes de logements (semi-collectif, habitat partagé...)
- Préserver la mixité sociale dans les programmes d'habitat
- Favoriser le parcours résidentiel des ménages (dont l'accès au logement pour les jeunes)
- Renforcer l'offre de logements sociaux sur le territoire (avec une question d'équilibre territorial)
- Optimiser l'habitat existant (utilisation / accès à des logements privés non utilisés ou sous-utilisés)

→ Ambition 2 : Assurer un égal accès de tous aux services par des accompagnements dédiés

- Avoir une vision globale des besoins « sociaux » de l'ensemble des bassins de vie du territoire
- Travailler sur « l'accessibilité » de l'offre de soins (accès aux soins pour les jeunes, répartition géographique des professionnels de

- santé, l'accès aux services de garde et d'urgence sur le territoire, diversité des praticiens, déplacements...)
- Définir une politique « claire » en matière de développement des services de proximité à destination de tous les publics (petite-enfance, enfance...; séniors)
 - Mettre en place des instances de concertation et de coordination thématique, notamment pour faciliter la mutualisation
 - Maintenir les services publics et faciliter l'accès aux services des différents publics

→ Ambition 3 : Promouvoir l'implication des habitants dans les politiques publiques par la conception de nouvelles modalités d'expression et d'association des citoyens

- Réfléchir et renforcer les processus participatifs locaux
- Créer un Conseil économique, social et culturel local (cf. Conseil de développement)

→ Ambition 4 : Accompagner et soutenir les initiatives des associations du territoire

- Soutenir et consolider le tissu associatif (aides financières, mise à disposition de locaux, logistique...) dans un cadre défini et pérenne (visibilité à moyen terme pour les structures – convention pluri-annuelle - ...)
- Favoriser la mise en réseau des acteurs associatifs pour améliorer l'offre en développant un « pôle de coopération associatif » (démarches de mutualisation d'outils communs, locaux, véhicules...)